

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 28

N° ordre : DE-26-09

N° ordre dans la séance :
DE-03032026-02

Date de la convocation :
18/02/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline FILIPPI, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylviane GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND, Marc MEO (procuration à F. ANDRE-MASSE), Sylvain BOIS (procuration à Céline FILIPPI), Mélisande MACONE, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Katerina CHAPMAN, Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ), Thierry CURTELIN (procuration à Christelle BOUVIER)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

TAUX 2026 DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

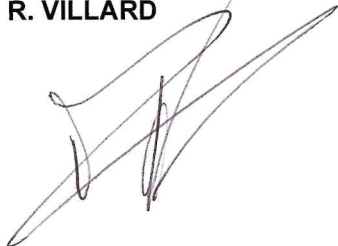
Monsieur David TREBOZ, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal de bien vouloir voter les taux de la fiscalité directe locale sans augmentation par rapport à 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les taux suivants pour l'année 2026 :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,90 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,94 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,96 %**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
R. VILLARD



Le Maire
Franck ANDRE MASSE

